



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance à distance du  
JEUDI 30 AVRIL 2020 à 19 h 00  
en visioconférence via StarLeaf**

**OBJET : D17 - SCIC Belle Factory – Convention d’objectifs pluriannuelle 2019/2021 avec la Ville – Avenant N° 2 – Subvention 2020 – Modalités de versement et d’attribution**

**Date de convocation : ..... 24 avril 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 17**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;  
Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 9**

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET, Jean-Louis BORDESSOULES à Marylène JAUNEAU, Jacques CARDET à Matthieu GUIHO, Anthony MORIN à Jean MOUTARDE, Bernard PRABONNAUD à Philippe BARRIERE, Gérard SICAUD à Cyril CHAPPET, Annabel TARIN à Myriam DEBARGE, Antoine BORDAS à Yolande DUCOURNAU, Henriette DIADIO-DASYLVA à Mme la Maire.

**Absents excusés : ..... 3**

Jacques COCQUEREZ, Henoah CHAUVREAU, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l’ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d’Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200430-  
2020\_04\_D17-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 7 mai 2020  
Affiché le 7 mai 2020

**N° 17 - SCIC Belle Factory -**

**Convention d'objectifs pluriannuelle 2019/2021 avec la Ville -  
Avenant N° 2 - Subvention 2020  
Modalités de versement et d'attribution**

**Rapporteur : M Cyril CHAPPET**

Par délibération du 28 mars 2019, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer une convention d'objectifs pluriannuelle 2019/2021 avec l'association Yellow (association précédemment dénommée Cognac Blues Passions) pour soutenir son projet visant à proposer une nouvelle offre culturelle dans le domaine des musiques actuelles, au sein de la salle de spectacle EDEN de Saint-Jean-d'Angély. A l'issue d'une Assemblée générale extraordinaire réunie le 15 mai 2019, l'association Yellow a changé de statut en devenant la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) dénommée Belle Factory. Par délibération du 4 juillet 2019, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer l'avenant n°1 visant à actualiser la convention d'objectifs pluriannuelle au regard du nouveau statut de Belle Factory.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la propagation du virus Covid-19 sur notre territoire, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a cessé d'exploiter la salle de spectacle EDEN et la SCIC Belle Factory a été contrainte d'annuler certains concerts.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles, Belle Factory a émis le souhait de bénéficier de la subvention en totalité en un seul versement. Dans ces conditions, il convient de modifier la convention initiale pour préciser qu'à titre exceptionnel, le paiement de la subvention 2020 sera effectué dans sa totalité au mois de mai concernant l'exercice 2020.

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation de concerts de musiques actuelles à la salle de spectacle EDEN, la SCIC Belle Factory développe ses sources de financement pour réaliser son projet.

Dans ce contexte, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite cibler les dépenses sur lesquelles porteront les financements alloués au titre de l'année 2020 à la SCIC Belle Factory et qui répondent aux enjeux de la politique culturelle portée par la collectivité. Ainsi, la Ville souhaite soutenir en priorité l'emploi, la filière artistique et la communication.

Afin de pouvoir actualiser la convention d'objectifs pluriannuelle au regard des modalités d'attribution et de versement de la subvention allouée par la Ville à la SCIC Belle Factory pour l'exercice 2020, il convient de modifier la convention signée initialement le 2 avril 2019 conformément à l'avenant n°2 correspondant ci-après. Le montant de la subvention annuelle maximale fixé à 50 000 € reste inchangé.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200430-  
2020\_04\_D17-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 7 mai 2020  
  
Affiché le 7 mai 2020

Ainsi il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs pluriannuelle 2019/2021 entre la Ville de Saint-Jean-d'Angély et la SCIC Belle Factory ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer cet avenant.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26) :**

- **Pour : 22**
- **Contre : 4 (Mme Yolande DUCOURNAU en son nom et celui de M. Antoine BORDAS, Mme Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Mme Isabelle BLANCHARD)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200430-  
2020\_04\_D17-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 7 mai 2020  
Affiché le 7 mai 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.